

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 71-1068/SG/TP.P relatif à l'ouverture d'une auto-école sise au 97 de l'avenue 13

Ministère
MINISTERE DES TRAVAUX PUBLICS ET DU PORT

Date de publication
2 août 1971

Numéro JO
n° 16 du 25/08/1971

Date du numéro
25 août 1971

TEXTE INTÉGRAL

L'établissement sis au 97 de l'avenue 13 à Djibouti aménagé par M. Lominique Canosi, en vue de l'enseignement de la conduite des véhicules à moteur sous la désignation de « Djibouti Auto-Ecole » est agréé.